

AUXONNE 1919-2020 : ÉLECTIONS MUNICIPALES ET PANDÉMIES VIRALES (2)

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Scrutin de Ballottage du 7 Décembre 1919

Aux Électeurs de la 1^{re} Section !

Chers Concitoyens,

Au scrutin du 30 Novembre, le nombre de voix que vous avez porté sur nos noms nous fait un devoir et nous autorise à solliciter à nouveau vos suffrages pour le scrutin de ballottage du 7 Décembre.

Si vous nous accordez votre confiance, nous tiendrons à réaliser notre programme et à travailler, dans l'accord, pour le développement et la prospérité de la Ville d'Auxonne.

VIVE AUXONNE !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !

MOREAU LOUIS, Docteur en Médecine, Blessé de guerre et Croix de guerre ;
MAGNIEN HENRI, Marbrier ;
DELAVEUVE PIERRE, Employé de Commerce.

Candidats Républicains

Chers Concitoyens,

Élus au premier tour de scrutin du 30 novembre, nous vous remercions très sincèrement du précieux témoignage de confiance que vous nous accordez.

Animés du plus ferme désir de voir prospérer notre chère cité, nous pouvons vous affirmer que nous apporterons tout notre zèle et notre dévouement aux intérêts qui nous sont confiés.

Trois des nôtres MM. le Docteur MOREAU, MAGNIEN Henri et Pierre DELAVEUVE, sollicitent à nouveau vos suffrages pour le scrutin de ballottage du 7 décembre, nous vous engageons vivement à faire triompher leur candidature dimanche.

VIVE AUXONNE, VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Ch. BESSON. René GAVILLON.

Nota. - Les bulletins de vote seront mis à la disposition des électeurs dans la salle de scrutin.

Résultats du Scrutin du 30 Novembre

Première Section

Électeurs inscrits : 758. Votants : 431.
Bulletins nuls : 9. Suffrages exprimés :
422. Majorité absolue : 212. 6

Ont obtenu : MM.	
PERSOINE Louis	307
MUNIER Charlon	279
CHARDON Marius	271
BAUMONT Louis	270
BERGEROT Alexandre	268
BIZOT Justin	263
BESSON Charles	248
SENILLE Edmond	224
TAINTURIER Arthur	222
GAVILLON René	212

MOREAU Louis	202
ROY Isidore	202
MALARME Charles	193
JOVIGNOT Louis	191
DEMANGEOT Ernest	177
MAGNIEN Henri	171
DELAVEUVE Pierre	167
BURGILARD Hugues	165
GRANGER Louis	164
MONIN Joseph	152
ARTINGER Eugène	140
PHILIPPE Joseph	133
MOUTILLARD Victor	124
FINCK Joseph	120
NURDIN Emile	101
NICOD André	93

Deuxième Section

Électeurs inscrits : 558. Votants : 352.
Bulletins nuls : 15. Suffrages exprimés :
367. Majorité absolue : 184

Ont obtenu : MM.	
PATIN MONIN	337
RÉMOND CAMP	335
MUSSOT-ROQUEL	330
MATRAT Claude	325
HENRI BAUDRY	323
TAILLY Auguste	316
PATIN Léon	300
GARDIN Louis	290
VACHON-PIOT	292
MALARBET Hippolyte	288

REMERCIEMENTS

Nous adressons aux électeurs qui nous ont accordé leurs suffrages le 30 novembre nos plus vifs remerciements et les prions de soutenir au scrutin du 7 décembre les candidatures de nos amis : MM. Moreau Louis, Magnien Henri et Delaveuve Pierre.

Burgilard, Monin, Artinger,
Philippe, Moutillard, Finck, Nurdin
et Nicod.

ELECTIONS MUNICIPALES

2^e Tour de Scrutin

Une nouvelle candidature

Électeurs Auxonnais !

Cédant aux instances d'un certain nombre d'habitants de notre ville qui trouvent que dans le choix des candidats figurant sur les listes qui vous ont été présentées, le Quartier Neuf à Auxonne semble avoir été quelque peu délaissé (pour ne pas dire tout à fait), serai-je désireux que je me présente à vos suffrages en posant ma candidature.

Leur opinion est que je pourrais rendre des services et être utile à la défense des intérêts de tous, si votre verdict m'appelait à faire partie du Conseil Municipal.

Si vous voulez bien reconnaître en moi les capacités nécessaires à l'obtention de cette fonction, et que, chose peu probable, je sois élu, je puis alors vous certifier que tous mes efforts tendront à me rendre digne de la confiance que vous aurez placée en moi et dont vous aurez bien voulu m'honorer, en consacrant toute mon énergie à la défense de nos droits et intérêts communs.

Frédéric MENIL,
Candidat Indépendant
Propriétaire
Villa « Sam-Suffit »
Quartier Neuf, Auxonne.

Mise au point

Dans le dernier numéro de l'*Echo Bourguignon*, au sujet des élections municipales, j'avais déclaré qu'étant candidat je n'emploierais contre mes adversaires aucun des moyens à ma disposition.

Aujourd'hui, par suite de l'attitude prise par M. Roy et ses amis contre moi et ma bande (sic), je ne suis plus tenu à la même réserve et je porte à la connaissance des électeurs la lettre ci-après qui les édifiera sur la conduite politique de M. Roy.

Ch. BESSON.

Dijon, le 27 Novembre 1919.

A Monsieur Besson,

Mon Cher Ami,

Ainsi que je vous l'ai affirmé de vive voix ces derniers jours, je réitère ce fait que les Délégués d'Auxonne au Congrès de Dijon, ayant pour mission de désigner cinq candidats aux élections législatives, se sont énergiquement opposés à l'acceptation de MM. Montenot et Boissard.

J'assistais personnellement à cette séance.

Le vote eut lieu, tout le monde le sait, sur appel nominal des membres présents, par **oui** ou par **non**, prononcés à haute et intelligible voix.

Or, tous les délégués d'Auxonne, sans exception, votèrent **non**, c'est-à-dire contre le principe d'union républicaine et sociale.

En tête de ces délégués nous croyons devoir citer les citoyens GRUET et ROY.

Je pense qu'en l'état actuel de la politique locale à Auxonne, il est nécessaire que tous les électeurs n'ignorent point comment leurs délégués se sont comportés au Congrès de Dijon, afin qu'ils puissent, le cas échéant, provoquer les explications de ceux qui, à mon humble avis, ont si singulièrement interprété leurs sentiments.

Le scrutin du 16 novembre, Dieu merci ! est là pour démontrer l'erreur colossale des délégués d'Auxonne, en repoussant les candidatures Montenot-Boissard.

Les électeurs ont le droit de tout savoir.

GONTIER-KIENNE.

Elections Municipales

Le Maire de la ville d'Auxonne a l'honneur d'informer les électeurs que le premier tour de scrutin qui a eu lieu le Dimanche 30 Novembre n'a donné la majorité qu'à 10 conseillers municipaux (ville 1^{re} section) et, en conséquence, un deuxième tour de scrutin aura lieu Dimanche prochain, 7 Décembre, pour la nomination de 3 conseillers municipaux (ville 1^{re} section).

L'élection aura lieu à la majorité relative.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir, à l'hôtel de ville, salle du Conseil municipal.

Le dépouillement se fera immédiatement après la clôture.

Installation du nouveau Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auxonne, conformément à un arrêté de M. le Préfet de la Côte-d'Or, en date du 27 novembre 1919, se réunira le mercredi 10 décembre 1919, à 10 h. du matin, au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, pour être installé et procéder ensuite à l'élection du Maire et de deux adjoints.

Aussitôt après, le Conseil Municipal procédera à la nomination de 9 délégués et 2 suppléants pour l'élection d'un sénateur.

Tiré de "L'Écho bourguignon" hebdomadaire auxonnais numéro du 6 décembre 1919

Notes :

Au premier tour, pour être élu, chaque candidat de chaque liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés dans sa section.

10 candidats (sur 13 nécessaires) sont ainsi élus dans la 1ère section (ville) au 1er tour.

En ce qui concerne la 2ème section (granges et hameaux) elle fait le plein au 1er tour avec 10 élus.

À noter qu'aux 3 candidats dits "en ballottage" qui sont les premiers de la section n'ayant pas obtenu la majorité absolue peuvent s'adjoindre au deuxième tour des candidats "libres".

LE SCRUTIN ÉTAIT ALORS BEAUCOUP PLUS PERSONNALISÉ SUR CHACUN DES CANDIDATS QU'À L'HEURE ACTUELLE OÙ LA TÊTE DE LISTE RÈGNE EN MAÎTRE.

Diffusion Chantecler mars 2020